

Commune de LAUZERTE

L'an deux mille vingt-deux et le 26 Octobre à 20h, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, BOUCIER, GAUCHET, LARONDE MAZILLE,
MRS BERTHAUX, CAM, GERVAIS, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN

Procurations : MME DENIS A MME. BASSO-GUICHARD,
MME NEGRE A M. BERTHAUX
M. BAÏADA A M. CAM

Excusé / Absent : M. BADO

Secrétaire : M. JEAN-FRANCK PIERASCO

Date de la convocation : 21/10/2022

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 11 Nombre de votants : 14

❖ **OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DES SALLES COMMUNALES PARTAGEES**

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal que deux nouvelles associations de danse étant nouvellement créées, il est nécessaire d'établir les conventions d'utilisation des salles avec ces nouvelles associations.

Comme pour les autres associations, les conventions concernant l'utilisation du CAI seront faites jusqu'à la fin du mois de décembre et dans l'attente de savoir si une convention tripartite sera rédigée ultérieurement avec le Conseil Départemental.

Monsieur le Maire souhaite soutenir ces nouvelles associations en mettant gratuitement à leur disposition, les salles communales partagées. Il souhaite que cette mise à disposition soit officialisée par la convention d'utilisation mise à jour en août 2022 et qui déterminera les jours et horaires d'utilisation des bâtiments pour ces nouvelles associations.

Monsieur le Maire, sollicite le conseil municipal pour l'autoriser à signer la convention actualisée en août 2022 avec les utilisateurs suivants :

- L'association Oasis en Séoune
- L'association les trésors d'Andralves

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** : la proposition de Monsieur le Maire de signer les conventions correspondantes avec les différents utilisateurs afin qu'ils puissent continuer à proposer leurs activités dans les salles communales ;
- **CHARGE** : Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités administratives nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,
François LE MOING